



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2025/2026 PROCES VERBAL N° 01

Réunion par voie électronique du : 04/07/2025

Président : M. Denis OLIVIER

Membres de la commission présents : MM. Pascal DELAFOSSE-Luc DUVAL-Thierry Blondel

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOT CLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

Le procès-verbal n° 32 est adopté à l'unanimité par les membres présents

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Dossier en retour de la commission départementale d'appel

U18 D1 :

Poule B :

Match du 17 Mai 2025

Match n ° 53213697 : AL DEVILLE MAROMME 22 / ST AUBIN FC 21

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale d'appel dans son relevé de décision du 01/07/2025 publié le 02/07/2025

Confirme la décision de la commission de discipline du DFSM.

PHASE 2

Accessions Relégations

U18 D1

Equipes reléguées du championnat Régional 2 en Division 1 :

U18 R2 POULE D : GRAND QUEVILLY FC 21

U18 R2 POULE C : US DE BOLBEC 21

Accession en Régional 2 :

Attendu que le nombre d'accédant de D1 U18 en Régional 2 pour le district de football de seine maritime s'élève à 2, conformément à l'article 6 du règlement des championnats régionaux U18
Attendu qu'il y a lieu de départager les clubs classés aux premières places des trois groupes (voir annexe accessions- relégations championnat u18 saison 2024/2025 publiée le 07 /11/2024)

Mini-Championnat :

POULE A : US LILLEBONNAISE 21 12 POINTS

POULE B : MT ST AIGNAN 21 9 POINTS

POULE C : FC NEUFCHATEL EN BRAY 21 12 POINTS

Accession en Régional 2 :

POULE A : US LILLEBONNAISE 21

POULE C : FC NEUFCHATEL EN BRAY 21

Relégation en Division 2 :

Descente de sept équipes en championnat de district u18 départemental 2

La dernière descente en championnat de district u18 départemental 2, est à départager entre :

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

AS FAUVILLAISE 21 – CMS OISSEL 22 - US LUNERAYSIENNE 21
(départage des équipes suivant mini championnat).

Mini-Championnat :

POULE A : AS FAUVILLAISE 21 7 POINTS
POULE B : CMS OISSEL 22 5 POINTS
POULE C : US LUNERAYSIENNE 21 7 POINTS

Relégation en Division 2 :

10 EME POULE A : OH TREFILERIE NEIGES 21
10 EME POULE B : FC ST JULIEN PT QUEVILLY 21
10 EME POULE C : US LONDINIÈRES 21
9 EME POULE A : OLYMPIA CAUX FOOTBALL 22
9 EME POULE B : AS MADRILLET CHATEAU BLANC 21
9 EME POULE C : NEUVILLE AC 21
8 EME POULE B : CMS OISSEL 22

U18 D2

Accession en division 1 :

POULE A : GRPT US CRIEL EU FC 21
POULE B : ES DU MONT GAILLARD 22
POULE C : AC ST ROMAIN DE COLBOSC 21
POULE D : US LILLEBONNAISE 22
POULE E : O.PAVILLAIS 22
POULE F : US FORET DE ROUMARE 21 (2eme du groupe)
GRAND QUEVILLY FC 22 (1^{er} du groupe ne peut accéder car GRAND QUEVILLY 21 descend de régional 2 en district départemental)
POULE G : CANTELEU FC 21

U15 D1

Equipes reléguées du championnat Régional 2 en Division 1 :

U15 R2 POULE B : CS GRAVENCHON 1
U15 R2 POULE D : AS FAUVILLAISE 1

Accession en Régional 2 :

Poule A : AL DEVILLE MAROMME 1
Poule B : CSS MUNICIPAUX LE HAVRE 1
Poule C : FUSC BOISGUILLAUME 2 (2eme du groupe)
GRPT EFECOCS 1 (1^{er} du groupe ne peut accéder car l'équipe évoluant en championnat régional U14 passe en régional 1 U15)

Relégation en Division 2 :

Descente de neuf équipes en championnat de district u15 départemental 2

10 EME POULE A : ENT. MOTTEVILLE X MARE 1

10 EME POULE B : US EPOUVILLE 1

10 EME POULE C : MONT ST AIGNAN FC 1

9 EME POULE A : ENT MESNIERES LONDINIÈRE 1

9 EME POULE B : SC FRILEUSE 1

9 EME POULE C : ISNEAUVILLE FC 1

8 EME POULE A : GRPT US CRIEL-EU FC 1

8 EME POULE B : US DE BOLBEC 1

8 EME POULE C : GCO BIHORELLAIS 1

U15 D2

Accession en division 1 :

POULE A : FC NEUFCHATEL EN BRAY 1

POULE B : FUSC BOISGUILLAUME 3

POULE C : CANY FC 1

POULE D : FC FREVILLE BO SIVOM 1

POULE E : CS SERV MUN LE HAVRE 2

POULE F : SOLIDARITE S GOURNAY 1

POULE G : ENT RAC-GRIEU-ARF 1 ou AL DEVILLE MAROMME 2

POULE H : SC PETIT COURONNE 1

POULE I : US DE GRAMMONT 1

POULE J : ENT SOMMERY-VARENNE 1

Résultats des championnats U13

CLUBS CHAMPIONS

U13 D1

POULE A : FC DIEPPE 1

POULE B : CS GRAVENCHON 1

U13 D2

POULE A : LE HAVRE AC 2

POULE B : O. PAVILLAIS 2

POULE C : ECOLE DE FOOT ELBEUF 2

POULE D : US EPOUVILLE 1

POULE E : YVETOT AC 2

U13 D3

POULE A : US NORMANDE 76 1
POULE B : FUSC BOISGUILLAUME 3
POULE C : STADE SOTTEVILLE CC 2
POULE D : FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 1
POULE E : CANTELEU FC 1
POULE F : AS SASSETOT THEROULD 1
POULE G : ESPC ST GILLES ETAIN 1
POULE H : ESM GONFREVILLE 2

U13 D4

POULE A : GRPT US CRIEL EU FC 2
POULE B : AS MESNIEROISE 1
POULE C : CA LONGUEVILLAIS 2
POULE D : US LUNERAYSIENNE 3
POULE E : FC FREVILLE BO.SIVOM 1
POULE F : US DOUDEVILLAISE 2
POULE G : ASGC 3
POULE H : SC OCTEVILLE SUR MER 3
POULE I : AS STE ADRESSE BUT 1
POULE J : RC HAVRAIS 3
POULE K : SOLIDARITE S GOURNAY 2
POULE L : FC BONSECOURS S.LEGER 1
POULE M : MAISON QUARTIER GRIEU 2
POULE N : AS MADRILLET CHAT BL 3
POULE O : REUNIONNAIS FC 1
POULE P : STADE SOTTEVILLE CC 3
POULE Q : FC ST ETIENNE ROUVRAY 2
POULE R : AC ST ROMAIN DE COLBOSC 2

FINALE COUPES DU DFSM

La commission homologue les rencontres sur le score acquis sur le terrain.

VAINQUEURS DES FINALES

COUPE U18

US LILLEBONNAISE 21

COUPE U15

US LUNERAYSIENNE 1

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02.76.52.81.72
Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

COUPE U13
HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORT 1

Le Président de la Commission



M. Denis OLIVIER

Le Secrétaire de la commission



M. Pascal DELAFOSSE